

## ARRÊTE DU MAIRE

### Interdictions diverses durant les fêtes de la st Privat

Le Maire de Carmaux,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code de la santé publique et, notamment, ses articles L 3321-1 et L 3334-2, alinéa 1,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 7 Juin 2010 portant réglementation administrative locale des débits de boissons,

Vu la tenue des Fêtes de la St Privat du vendredi 21 août au lundi 24 août 2020,

## ARRÊTE

### Article 1er :

Aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 21 août 2020 de 19h à 2h
- Samedi 22 août 2020 de 10h à 2h
- Dimanche 23 août 2020 de 10h à 2h
- Lundi 24 août 2020 de 10h à 23h

Il est formellement interdit à toute personne de :

- Circuler avec des contenants en verre
- Circuler avec des objets tranchants ou autres
- Consommer de l'alcool sur la voie publique

### Article 2 :

La consommation d'alcool est autorisée sur le périmètre des terrasses définis par les cafetiers, chaque jour jusqu'à 2h, du vendredi 21 août au dimanche 23 août 2020 et jusqu'à 23h le lundi 24 août 2020.

### Article 3 :

Toute infraction à cette réglementation entraînera la confiscation immédiate de tout contenant en verre, de tout alcool et tout objet suspect par les forces de Police ou les agents de sécurité de la Ville.

### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant de Police sont chargés, chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté établi en 4 exemplaires destinés à la mairie, au commandant de Police, aux agents de sécurité et à la Préfecture du Tarn.

Pour extrait conforme,  
Fait à Carmaux, le 5 août 2020  
Le Maire,  
**Jean-Louis BOUSQUET**



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.*

VILLE DE CARMAUX

Hôtel de ville, place de la libération, 81400 Carmaux  
05 63 80 22 50 - accueil@carmaux.fr - carmaux.fr